

Image not found or type unknown



## Annulation de mariage

Par **Elvira692**, le **27/06/2023** à **16:44**

Bonjour je me suis marié mardi dernier. Puis je annuler le mariage en cas de mariage forcé ?

Par **Marck.ESP**, le **27/06/2023** à **16:55**

Bienvenue

Je vous propose de lire ceci.

[https://mariage sous contrainte force#](#)).

Par **Louxor\_91**, le **27/06/2023** à **18:40**

Bonjour,

mariage purement civil ? ou religieux ?

Par **youris**, le **27/06/2023** à **19:46**

bonjour,

s'agit-il d'un mariage civil ayant eu lieu en France ?

L'annulation du mariage est une décision de justice qui va annuler de manière rétroactive tous les effets du mariage.

Il faut donc consulter un avocat.

Les causes permettant l'annulation du mariage sont encadrées par la loi. Ainsi, elle ne sera possible qu'en cas de non-respect des règles légales qui encadrent le mariage

voir ce lien :

annulation-mariage

salutations

Par **Visiteur**, le **27/06/2023** à **22:09**

BONSOIR. Selon l'article 146 du Code civil, "Il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a point de consentement". Si une personne est forcée de se marier contre sa volonté, elle peut demander l'annulation du mariage.

Pour cela, la personne concernée ou le procureur de la République peut saisir le tribunal de grande instance pour demander l'annulation du mariage. La demande doit être faite dans un délai de 5 ans à compter de la date du mariage.

Il est important de noter que le mariage forcé est un délit pénal. Si vous êtes victime ou témoin d'un mariage forcé, vous pouvez porter plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.

Par **janus2fr**, le **28/06/2023** à **06:54**

[quote]  
mariage purement civil ? ou religieux ?

[/quote]  
Bonjour,

A priori, le droit français ne reconnaît pas le mariage religieux.

Par **youris**, le **28/06/2023** à **10:08**

sauf pour les citoyens des pays où le mariage religieux est reconnu.

on ignore où Elvira s'est mariée.